

N° D'ORDRE 018

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n°4 du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Mise à disposition à titre gracieux de l'Auditorium-Chapelle des Jésuites à l'Académie des Arts et des Sciences

La Ville accueille chaque année l'Académie des Arts et des Sciences pour la programmation d'un cycle de conférences. Pour le mois de janvier 2022, l'association a formulé une demande de mise à disposition d'un lieu permettant le bon déroulement de l'un de ces événements.

Cette conférence se déroulera le mercredi 19 janvier 2022 à l'Auditorium-Chapelle des Jésuites.

J'ai donc décidé que l'occupation de cette salle municipale se fera à titre gracieux et fera l'objet de la conclusion entre les parties d'une convention de mise à disposition.

Carcassonne, le 17 JAN 2022

Le Maire,

Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20220117-decision22018-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2022

Affichage : 17/01/2022

Le Maire

Gérard LARRAT

